



**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

Honneur - Fraternité - Justice

**Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique**



**Autorité Mauritanienne d'Assurance  
Qualité de l'Enseignement Supérieur  
AMAQ-ES**



**RÉFÉRENTIEL NATIONAL  
D'ÉVALUATION DE FORMATIONS**

Janvier 2021

**RÉFÉRENTIEL NATIONAL  
D'ÉVALUATION DE FORMATIONS**

Ce référentiel, élaboré par l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et approuvé par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique lors de sa session du 07 Janvier 2021, comporte l'ensemble des normes de qualité requises pour l'accréditation des formations dispensées dans les établissements nationaux d'enseignement supérieur. Il a été conçu pour servir de base aussi bien à l'autoévaluation qu'à l'évaluation externe des formations.

Il est structuré en cinq (5) champs d'évaluation, déclinés en dix-huit (18) références, elles-mêmes traduites au moyen de quarante-six (46) critères correspondant aux bonnes pratiques internationales dans le secteur de l'enseignement supérieur, après leur adaptation au contexte national.

A chaque critère sont associés des éléments de preuve permettant d'apprécier son niveau de satisfaction.

<b>Champs</b>	<b>Références</b>	<b>Critères</b>
Objectifs et positionnement	3	6
Organisation pédagogique	5	14
Pilotage et mesures d'assurance qualité	6	13
Ressources humaines, matérielles et financières	2	6
Étudiants	2	7
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>46</b>

## Champ d'évaluation 1 : Objectifs et positionnement

**Référence 1 : Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicites et correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'établissement.**

**Critère 1 :** les prérequis essentiels et les objectifs d'enseignement et d'apprentissage de la formation en matière de connaissances et compétences à acquérir sont clairement définis et connus des enseignants et des étudiants.

Preuve : Document descriptif de la formation (Maquette pédagogique, fiche descriptive, catalogue des formations, etc.).

**Critère 2 :** les objectifs d'enseignement et d'apprentissage de la formation correspondent à la mission et au plan stratégique de l'établissement.

Preuve : Document définissant la mission de l'établissement et décrivant les objectifs d'enseignement et d'apprentissage de la formation (acte réglementaire, plan stratégique, projet d'établissement, etc.).

**Référence 2 : la formation répond à une demande bien définie.**

**Critère 1 :** la formation explicite les débouchés en matière de métiers et d'attentes des milieux socio-économiques.

Preuve : Liste des métiers/débouchés issus de documents d'orientation stratégique du pays, d'études sectorielles, des rapports d'études de marché ou de rapports de recherche, etc.

**Critère 2 :** la formation ouvre des perspectives de poursuite des études.

Preuve : Liste des diplômés ayant poursuivi leurs études supérieures / liste des établissements d'accueil.

**Référence 3 : la formation indique son positionnement dans l'offre globale de l'établissement et par rapport aux offres similaires des établissements d'enseignement supérieur au niveau national, ou régional et international, le cas échéant.**

**Critère 1 :** La formation est positionnée dans l'offre globale de l'établissement.

Preuve : Document indiquant le positionnement de la formation dans l'offre globale de l'établissement (Plan stratégique, catalogue des formations, ...).

**Critère 2 :** La formation indique son positionnement dans la carte des offres similaires, au niveau national, ou régional et international, le cas échéant.

Preuve : Document indiquant le positionnement de la formation dans la carte nationale, régionale ou internationale des établissements du supérieur (document de création/ validation de la formation par les instances habilitées, PV de création/ validation, ...).

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation pédagogique**

**Référence 1 : La maquette de la formation correspond aux normes pédagogiques en vigueur relatives à la semestrialisation, aux modules d'enseignement et à la spécialisation progressive.**

**Critère 1 :** la maquette de formation répond aux normes pédagogiques en vigueur relatives à la semestrialisation et à la structuration en modules d'enseignement en harmonie avec les objectifs définis.

Preuve : Maquette pédagogique, fiche descriptive, syllabi, document contenant les objectifs de la formation.

**Critère 2 :** la formation est structurée de façon à faciliter la spécialisation progressive de l'étudiant.

Preuve : Maquette pédagogique, document décrivant les parcours et les modules optionnels.

**Référence 2 : La formation favorise l'articulation entre les aspects théoriques et pratiques et son contenu correspond, en termes de fondamentaux, à celui des formations similaires au niveau régional et international.**

**Critère 1 :** la formation favorise l'articulation entre les savoirs théoriques et pratiques.

Preuve : Maquette pédagogique / Syllabi des éléments constitutifs des modules.

**Critère 2 :** le contenu correspond, en termes de fondamentaux, à celui des formations similaires au niveau régional et international.

Preuve : Maquette pédagogique de la formation, Syllabi des éléments constitutifs des modules.

**Référence 3 : la formation permet aux étudiants d'acquérir des compétences qui favorisent leur insertion professionnelle.**

**Critère 1 :** La formation propose des modules d'enseignement relatifs au développement personnel, à la connaissance du monde professionnel et socioéconomique et, à l'initiation à l'entrepreneuriat.

Preuve : Document descriptif de la formation, maquette pédagogique, syllabus, rapport d'activités de la structure en charge de l'aide à l'insertion professionnelle.

**Critère 2 :** Les projets et stages font partie de la formation et sont intégrés dans son cursus.

Preuve : Maquette pédagogique.

**Critère 3 :** les objectifs, les modalités des projets et stages et celles de leur évaluation sont connus des étudiants.

Preuve : Document présentant les objectifs des projets et stages, leurs modalités et celles de leur évaluation.

**Critère 4 :** la formation dispose d'un cadre d'aide à l'insertion professionnelle ou d'une structure équivalente qui accompagne les étudiants dans les stages et projets professionnels, et dans l'identification des opportunités d'emploi ou d'entrepreneuriat.

Preuve : Acte de création, rapports d'activités et autres documents (lettre de recommandation, attestation de stage, attestation d'insertion), liste des employeurs potentiels, etc.

**Référence 4 : la formation accorde une place importante au numérique et favorise la mobilité des étudiants et l'apprentissage des langues étrangères.**

**Critère 1 :** la formation fait bénéficier les étudiants d'un environnement numérique de travail.

Preuve : Salles d'informatique, Internet à haut débit, plates formes numériques.

**Critère 2 :** les pratiques pédagogiques font appel aux outils numériques.

Preuve : Maquette pédagogique, syllabi, listes des activités d'enseignement et d'apprentissage dans le domaine des TIC.

**Critère 3 :** l'apprentissage des langues étrangères est clairement identifié dans le cursus.

Preuve : Maquette pédagogique.

**Critère 4 :** la formation facilite la mobilité nationale et internationale des étudiants.

Preuve : Maquette pédagogique, accords de partenariat et de reconnaissance mutuelle des acquis, liste des étudiants ayant bénéficié de mobilité.

## Référence 5 : Les activités de la formation tiennent compte de la recherche scientifique et de ses résultats.

**Critère 1 :** la formation comporte des éléments d'apprentissage par la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, ...).

Preuve : Listes des projets ou stages en laboratoire ou des séminaires organisés.

**Critère 2 :** Les nouvelles méthodes et les nouveaux résultats de la recherche en relation avec le domaine de la formation, sont régulièrement intégrés dans le curriculum de la formation.

Preuve : liste des exemples d'intégration dans le curriculum de nouvelles méthodes ou connaissances issues de la recherche.

## Champ d'évaluation 3 : Pilotage et mesures d'assurance qualité

### Référence 1 : Les rôles et responsabilités des différents intervenants dans la formation sont définis et communiqués.

**Critère 1 :** les rôles et responsabilités des intervenants dans la formation sont clairement définis.

Preuve : Document présentant les rôles et responsabilités des intervenants dans la formation, procès-verbaux des réunions.

**Critère 2 :** La formation est intégrée dans un département ou structure équivalente qui prend des mesures adéquates pour son amélioration.

Preuve : Procès-verbaux des réunions du département ou structure équivalente, document présentant les mesures d'amélioration.

### Référence 2 : La formation définit et suit la mise en œuvre des différentes activités de son personnel enseignant et / ou de recherche (PER).

**Critère 1 :** Les contrats de recrutement ou de vacation du PER comportent des indications claires sur la répartition du temps de travail entre les différentes activités (enseignement, encadrement, recherche, administration, ...).

Preuve : contrats de recrutement et / ou de contrats de vacation.

**Critère 2 :** la formation a déployé des outils de suivi de la mise en œuvre de ses activités pédagogiques.

Preuve : liste des outils de suivi (Emplois du temps, cahiers de suivi, cahiers de texte, etc.).

### Référence 3 : La formation favorise le perfectionnement et la mobilité de son personnel enseignant et / ou de recherche.

**Critère 1** : La formation prévoit et met en œuvre des sessions de perfectionnement au profit du PER.

Preuve : liste des personnes bénéficiaires, listes des sessions organisées, liste des formateurs.

**Critère 2** : La formation est organisée de manière à permettre l'échange de PER avec d'autres établissements nationaux ou étrangers.

Preuve : Liste des accords de partenariat signés, liste du PER invité.

### Référence 4: la formation dispose de statistiques sur son efficacité interne et externe.

**Critère 1** : la formation dispose de statistiques sur les taux de réussite de ses étudiants.

Preuve : taux de réussite des 3 dernières années, taux de réussite selon le genre, ou toute autre statistique importante relative à la réussite des étudiants.

**Critère 2** : Un dispositif de suivi de la situation des diplômés est mis en œuvre par la formation ou l'établissement.

Preuve : Données disponibles sur la situation des diplômés (taux d'insertion, typologie des emplois occupés, taux de poursuite des études).

### Référence 5 : la formation procède régulièrement à des évaluations.

**Critère 1** : La formation effectue, suivant des modalités formalisées et connues, une évaluation régulière des enseignements par les étudiants, analyse les résultats et entreprend les actions appropriées.

Preuve : Document explicitant les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, rapports d'exploitation et d'analyse, liste des actions de remédiation.

**Critère 2**: La formation réalise régulièrement son auto-évaluation.

Preuve : Exemples de rapports d'auto-évaluation.

**Critère 3** : la formation est soumise régulièrement à une évaluation externe.

Preuve : Exemples de rapports d'évaluation externe.

### Référence 6 : la formation met en œuvre des mesures en matière d'éthique et de déontologie.



**Critère 1** : Des mesures anti-fraude et anti-plagiat ont été définies et mises en œuvre.

Preuve : Document présentant les mesures anti-fraude et anti-plagiat.

**Critère 2** : Des mesures de lutte contre la corruption ont été définies et mises en place.

Preuve : Document présentant les mesures de lutte contre la corruption, liste des outils (système d'anonymat, système d'information authentifié).

#### **Champ d'évaluation 4 : Ressources humaines, matérielles et financières**

##### **Référence 1 : la formation dispose, pour sa mise en œuvre, de ressources humaines suffisantes en nombre et en qualifications.**

**Critère 1** : le recrutement des enseignants permanents et la sélection des vacataires tiennent compte des qualifications scientifiques, des compétences didactiques et de l'expérience dans l'enseignement.

Preuve : Document présentant les conditions et critères établis pour le recrutement des permanents et la sélection des vacataires, liste du personnel enseignant (diplômes, grade ou titre, CV, etc.).

**Critère 2** : la formation dispose d'un corps enseignant stable avec une part appropriée des enseignements prise en charge par des enseignants permanents de l'établissement.

Preuve : actes de nomination ou contrats de recrutement, contrats de vacation, proportion actuelle d'enseignants permanents de la formation.

**Critère 3** : les niveaux de compétence et de responsabilité des intervenants extérieurs issus du milieu industriel ou socio-économique, et la part des enseignements qui leur est confiée, sont en cohérence avec les objectifs de la formation.

Preuve : Liste des intervenants (diplômes, spécialités, nombre d'années d'expérience, CV) et leur proportion.

**Critère 4** : la formation dispose de personnel administratif, technique et de service suffisant pour la réalisation de ses objectifs.

Preuve : Liste du personnel, Fiches de poste, contrats, CV.

##### **Référence 2 : la formation est dotée de ressources matérielles et financières appropriées.**

**Critère 1** : la formation dispose de locaux et d'équipements (amphithéâtres, salles de cours/séminaires, laboratoires, salles informatiques, bibliothèques, Secrétariat, bureaux, espaces sociaux, espaces d'études, etc.) suffisants pour lui permettre de remplir sa mission.

Preuve : Inventaire des locaux administratifs, pédagogiques et des équipements.

**Critère 2** : la formation dispose de ressources financières suffisantes pour atteindre ses objectifs durant plusieurs cycles d'études.

Preuve : Budgets et Bilans financiers des trois dernières années, document du budget prévisionnel pour les trois prochaines années.

## **Champ d'évaluation 5 : Étudiants**

**Référence 1** : Les conditions et procédures d'accès à la formation, les modalités d'évaluation des connaissances, les règles de progression et les conditions d'obtention des attestations et du diplôme, sont clairement définies et connues des étudiants et des parties intéressées.

**Critère 1** : Les conditions et procédures d'admission aux différents niveaux de la formation sont définies et communiquées aux étudiants et à toutes parties intéressées.

Preuve : Acte réglementaire ou autre document ou support de communication (Site Web, dépliants, etc.) précisant les conditions et procédures d'admission aux différents niveaux de la formation.

**Critère 2** : La maquette pédagogique de la formation et les différents syllabus sont communiqués aux étudiants.

Preuve : rapport de l'Amphithéâtre de rentrée, site Web, supports en papier ou numériques.

**Critère 3** : Les modalités de contrôle et d'évaluation des connaissances des étudiants sont explicitées et communiquées aux étudiants et à toutes les parties intéressées.

Preuve : Acte réglementaire ou autre document ou support de communication (Site Web, dépliants, etc.) précisant les modalités de contrôle et d'évaluation des connaissances des étudiants.

**Critère 4** : Les règles de progression dans la formation et les conditions d'obtention des attestations et du diplôme sont définies et communiquées aux étudiants et à toutes les parties intéressées.

Preuve : Acte réglementaire ou autre document ou support de communication (Site Web, dépliants, etc.) précisant les règles de progression et les conditions d'obtention des attestations et du diplôme sanctionnant la formation.

**Référence 2 : la formation met en œuvre des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite et à l'insertion professionnelle des étudiants.**

**Critère 1** : La formation développe des enseignements de mise à niveau pour les étudiants.

Preuve : liste des enseignements de mise à niveau dispensés au cours des 3 dernières années, listes des bénéficiaires.

**Critère 2** : la formation met en œuvre des mécanismes et outils d'aide à la réussite (tutorat, groupes de niveau, etc.).

Preuve : Document décrivant les mécanismes et outils utilisés.

**Critère 3** : La formation définit des passerelles permettant l'intégration d'autres formations.

Preuve : Document relatif à l'organisation des passerelles, liste d'étudiants ayant bénéficié d'une réorientation vers d'autres formations.